

Entrevue ministérielle de fortes inquiétudes...

Le 3 juin à 08h00, Monsieur Michel DELPUECH, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Intérieur, et Monsieur Frédéric DUPUCH, Conseiller chargé de la Sécurité ont reçu le secrétaire général et le secrétaire général adjoint de l'UNSA-Police. Cette entrevue portait sur la situation actuelle dans la police nationale et le mécontentement

des personnels, les Gardiens de la Paix et les Gradés en particulier. L'UNSA-Police a rappelé ses attentes portant plus précisément sur les salaires, le pouvoir d'achat, les retraites & pensions, et a remis pour l'occasion sa publication (voir site internet unsa-police.com) qui reprend au cas par cas les points de son cahier revendicatif.

- **Salaires et pouvoir d'achat**

Nos interlocuteurs appuient leur argumentation sur les économies des dépenses publiques dans la Fonction Publique, rappellent le déroulement en cours de la réforme des corps et carrières, et indiquent que les avancées indiciaires ne sont pas à l'ordre du jour.

- **Retraites et Pensions**

Nos interlocuteurs se déclarent sensibles à l'argumentation syndicale et ne ferment pas la porte à une discussion, et voire à une négociation ultérieure. Les propos sont cependant suffisamment « ajustés » et rendent par conséquent relatives les intentions réelles.

[Sur la seconde partie de l'entrevue, M. DELPUECH développe](#)

[les points suivants, en réponse aux questions de l'UNSA-Police](#)

Il fait état de l'arbitrage imminent en matière budgétaire, la dotation financière incluant les trois prochaines années 2009/2010/2011.

- **Effectifs**

Il confirme que la Révision Générale des Politiques Publiques concernera aussi la police nationale, une réduction des effectifs est bien à l'ordre du jour. Le Ministère de l'Intérieur récupèrera tout ou partie des économies réalisées et pourra mettre en œuvre, entre autres mesures, les deux volets suivants :

- **HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Ce dossier – près de 16 millions d'heures stockées – ferait l'objet d'un règlement financier pour la moitié des acquis sur la base d'un plan de trois ans et inclurait également la monétisation de 2 jours RTT/an. Il s'agit de la proposition de règlement du passif, sans plus d'explications sur le devenir du reliquat.

En ce qui concerne l'actif – autrement dit les heures supplémentaires effectuées à compter de la mise en œuvre d'un éventuel accord avec la parité syndicale – Monsieur DELPUECH confirme l'intention ministérielle de procéder au règlement financier, sous réserve d'une réorganisation de l'Instruction Générale de l'Organisation du Travail. L'intention est de réduire les acquis récupérateurs – la suppression de l'heure sécable (toute heure commencée est due) ou la réduction des compensations pour travail supplémentaires ou exceptionnels.

- **FIDELISATION**

La politique de fidélisation ne concernerait que les personnels affectés en Ile de France. Si différentes propositions de l'UNSA-Police sont prises en compte, les zones préalablement définies sous le vocable « difficile » sont restreintes à une seule implantation géographique.

- **Rapprochement POLICE/GENDARMERIE**

Le rapport sera incessamment remis aux organisations syndicales, le véritable débat sur la parité entre les personnels concernés aura-t-il lieu ? En l'état de nos informations, la Gendarmerie nationale bénéficierait effectivement d'une mise à niveau indiciaire à compter du 1^{er} janvier 2009. Et la Police ?

CONCLUSION PROVISOIRE

DECEPTION et INQUIETUDE, deux mots pour qualifier une entrevue faisant apparaître de nettes différences d'appréciations sur la situation actuelle. Plus grave encore, puisque les premières « révélations » de nos

interlocuteurs, non des moindres, aboutissent à un nouveau volet signifiant une remise en cause des acquis. Les menaces sont ainsi plus que confirmées, l'approche sur le traitement du dossier HS le démontre.

- **Sur le règlement des heures supplémentaires passif/actif**

Le règlement de la moitié du passif sur trois années ne peut faire l'objet d'une mise en opposition avec les acquis obtenus en 2002, les compensations actuelles définies par l'IGOT pour les heures supplémentaires ne sont pas négociables en l'état.

- **L'engagement** d'un budget de 75 millions sur 3 ans, selon nos estimations, représente un effort nettement inférieur par rapport au budget consenti aux personnels des hôpitaux, pour mémoire 700 millions €.
- **L'annonce** d'une réduction des effectifs nécessitera une implication plus importante pour les collègues en poste. Autrement dit, nous allons « travailler plus », c'est certain, pour une rémunération inchangée en terme de salaires, mais nous allons en réalité, autofinancer nos heures supplémentaires au moyen de marges financières dégagées par les économies réalisées sur le recrutement. La logique comptable est une chose, elle rendra le travail sur le terrain encore plus pénible.
- **La question** du pouvoir d'achat, qui ne peut se régler uniquement au moyen d'un travail supplémentaire par ailleurs légitimement rémunéré, n'est pas la réponse attendue par la base.
- **La remise en cause** des compensations traduirait bien évidemment une régression par rapport aux acquis négociés sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail. Haro sur les 35 heures !

Pour le reste, pas de doute possible

la réponse à priori : c'est NON !!!